



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer



Equipe technique du PDALHPD 26 mars 2018

Le traitement des situations d'incurie Action 9 du 7ème PDALHPD

Qu'est ce que l'incurie ?

L'incurie est étymologiquement l'absence de souci de soi (et ou d'autrui), signe de perturbation de la santé mentale.

À la croisée :

- d'états de **souffrance** psychique et sociale (rupture du lien social),
- de dégradation de l'état de santé,
- de pathologies psychiatriques.....

Dans l'habitat, la personne occupe son logement de façon inadaptée mettant en danger sa santé ou sa sécurité et celles des voisins



Par nature, ces situations sont

- difficiles à repérer (isolement, enfermement, déni, fuite)
- difficiles à traiter (contact, accès au logement, multiplicité des intervenants et des mesures à mettre en œuvre)
- difficiles à suivre (durabilité des solutions et des mesures mises en œuvre).

=> mise en échec des réponses de droit commun et notamment des outils de la lutte contre l'habitat indigne.

Une réflexion nationale s'est traduite par un guide porté par la Dihal « Agir face aux situations d'incurie dans le logement » disponible dès 2013.



Dans le département du Gard :

Expérience d'une première situation travaillée avec un bailleur social qui montre la nécessité de mettre en place une organisation partenariale spécifique pour tenter de répondre à ces situations.

Journée de formation et partage d'expériences en Mai 2017 à la DIHAL

=> identification d'une action du 7ème PDALHPD (2018-2022) : co-pilotage CD(SHRU)-DDTM (PDLHI)

En 2016 début de prise en compte des situations de façon partenariale

OBJECTIFS

- Ne pas laisser ces personnes en souffrance et majoritairement dans le déni sans propositions
- Participation de l'ARS de la DDTM et du CD pour permettre aux acteurs des territoires d'apporter des réponses concertées aux publics concernés
- Mobiliser l'action publique et les acteurs du social, de la santé, de l'habitat en recherchant l'adhésion des personnes dans les mesures mises en œuvre.

2017

CONSTATS à partir des situations travaillées

- Chaque situation est singulière et nécessite la mise en commun de nos informations et un traitement particulier
- Cela concerne tout type de public, en situation financière précaire ou non, locataires parc social, parc privé ou propriétaires occupants.
- Une trentaine de situations sont repérées sur le département :

Majoritairement des personnes de + de 60 ans

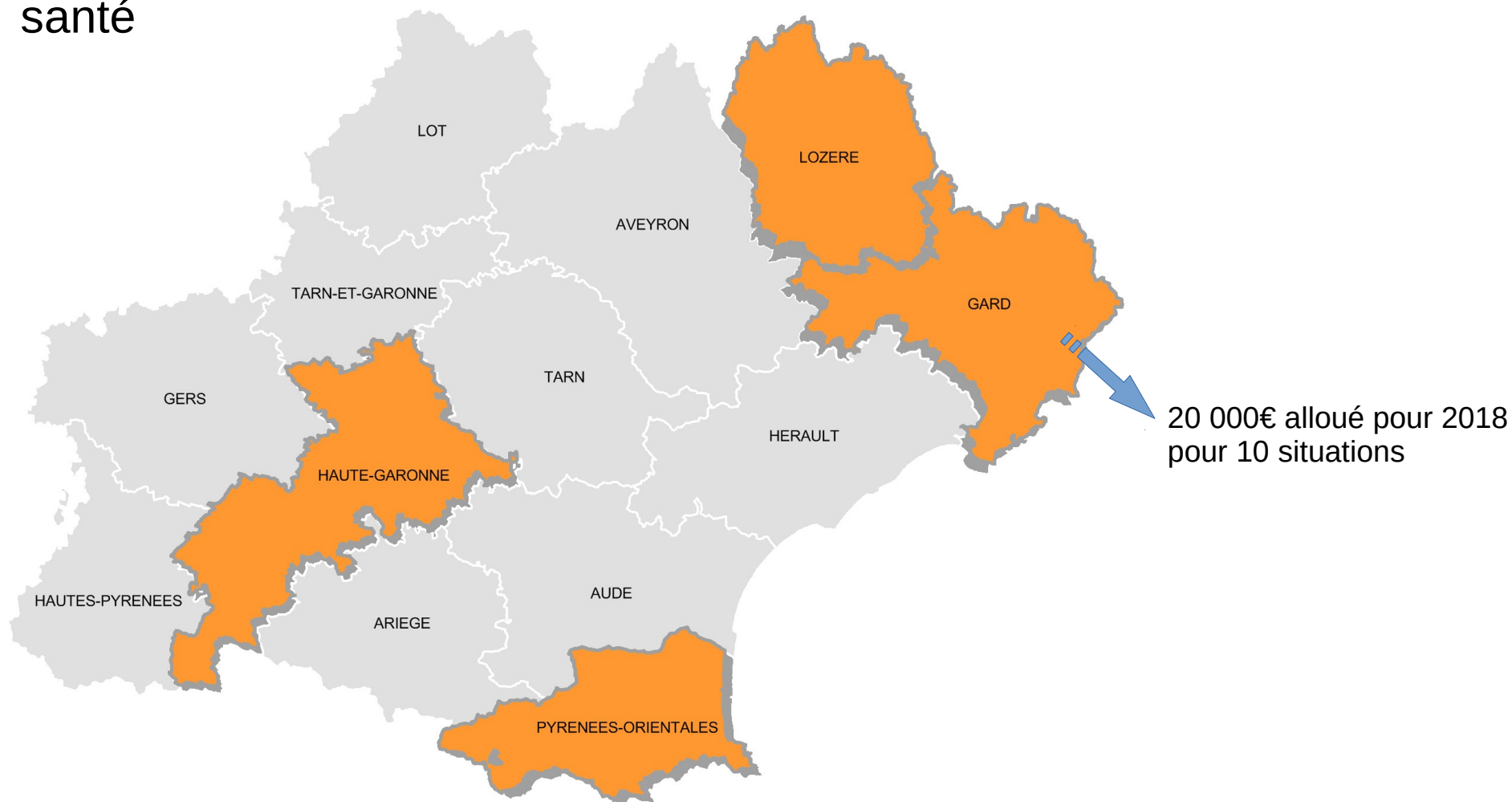
Majoritairement des personnes isolées

2018

Mise en place d'une 1ère organisation

- Un Groupe Projet Départemental Incurie (GPI)
- Des réunions de travail sur chaque UTASI afin de travailler sur chaque situation repérées (GTTI)
- Une Expérimentation sur la ville de Nîmes

L'ARS Occitanie soutient l'expérimentation du traitement des situations d'incurie dans 4 départements avec des financements du ministère de la santé



Expérimentation sur la Ville de Nîmes (financements ARS)

- ➔ expérimentation qui porte une stratégie de « l'aller vers » d'où le choix de la développer sur un territoire infra-départemental
- ➔ expérimentation sur la ville de Nîmes, car réactivité liée au service d'hygiène de la ville qui travaille sur ces situations depuis plusieurs années .
- ➔ avec l'association « VIVADOM » qui a répondu à l'appel à projet de l'ARS.

PERSPECTIVES

- Opportunité d'un appel à projet CFPPA
- Evaluation par l'ARS des 4 expérimentations sur la région
- Travail sur l'organisation 2019 en fonction du bilan des GTTI
- Travail sur l'organisation 2019 en fonction des résultats :
de l'expérimentation sur la ville de Nîmes,
de l'appel à projet CFPPA,
de l'existence d'autres co financements
du bilan du GPI